

# Annexe A : Définitions



**Agent infectieux :** Microbe qui provoque une maladie (infection) chez une source (p. ex. une personne ou un animal/insecte).

**Animal d'assistance :** Animal qui a été dressé pour fournir à une personne ayant une incapacité de l'aide relative à celle-ci. Tout animal présenté comme ayant été dressé, y compris par son propriétaire, afin de fournir de l'aide à une personne handicapée, peut être considéré comme un animal d'assistance en vertu du Code des droits de la personne du Manitoba.

## Aspiration de sécrétions :

- **Aspiration orale/nasale :** Nettoyage des sécrétions buccales et nasales à l'aide d'un dispositif d'aspiration mécanique.
- **Aspiration trachéale ou pharyngée :** Certains enfants ne sont pas en mesure d'éliminer eux-mêmes leurs sécrétions respiratoires normales (p. ex. le mucus). L'aspiration consiste en l'élimination mécanique de ces sécrétions. Les compétences d'une infirmière sont nécessaires pour aspirer en toute sécurité l'arrière de la gorge (pharynx) et la trachée.

Pour en savoir plus sur l'aspiration, reportez-vous à la page du Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS) du Ministère à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/uris/ressources/gpc.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/uris/ressources/gpc.html).

**Assainissement :** Reportez-vous à la définition à l'[Annexe E : Nettoyage, assainissement et désinfection du matériel de l'environnement](#).

**Asymptomatique :** Se dit d'une personne qui est atteinte d'une maladie, mais qui n'en ressent pas les symptômes.

**Conseil d'administration :** Représentants d'une société dûment constituée ou d'une coopérative.

**Désinfectant :** Produits utilisés sur des objets afin de réduire la quantité de microbes à un niveau acceptable. Les désinfectants sont utilisés sur des surfaces et des objets et doivent comporter un numéro d'identification du médicament (DIN) pour être vendus au Canada.

**Désinfectant pour les mains à base d'alcool :** Liquide, gel ou mousse contenant 60 à 90 % d'alcool et qui est conçu pour tuer les microbes après application sur les mains.

**Désinfection :** Reportez-vous à la définition à l'[Annexe E : Nettoyage, assainissement et désinfection du matériel de l'environnement](#).

**Élève :** Personne inscrite à l'école.

**Équipement de protection individuelle (EPI) :** Élément de la hiérarchie des mesures de contrôle. Les EPI peuvent être utilisés par des personnes (p. ex. les membres du personnel, les bénévoles, les visiteurs) pour créer une barrière qui empêchera une exposition éventuelle à des microbes. L'EPI comprend les gants, les masques, les protections des yeux, les écrans faciaux et les blouses.

**Établissements de garde d'enfants :** Prématernelles, garderies d'enfants en bas âge, garderies d'âge préscolaire, garderies d'âge scolaire et garderies familiales autorisées.

**Étiquette respiratoire :** Reportez-vous à la définition d'hygiène respiratoire.

**Évaluation du risque au point de service :** Activité au cours de laquelle les enfants, les élèves, les membres du personnel et les visiteurs évaluent la probabilité d'une exposition à un microbe et choisissent ensuite les mesures adaptées (p. ex. hygiène des mains, port d'EPI) nécessaires pour réduire le risque d'exposition.

**Évaluation du risque organisationnel :** Activité qu'une organisation (p. ex. un établissement de garde d'enfants, une école, un conseil scolaire, une division scolaire, un conseil d'administration ou un propriétaire/exploitant) exerce de manière continue. Cette évaluation permet de déterminer si l'organisation est prête à réduire l'exposition aux microbes infectieux et leur propagation dans l'environnement de l'école ou de l'établissement de garde d'enfants.

Cette évaluation du risque permet de déterminer :

- un danger;
- la probabilité et les conséquences de l'exposition au danger;
- les modes d'exposition au danger probables;
- la probabilité d'une exposition dans toutes les zones de l'établissement de garde d'enfants ou de l'école.

Elle permet ensuite :

- d'évaluer les mesures de contrôle techniques et administratives ainsi que les EPI disponibles qui seront nécessaires pour réduire le risque que représente le danger en question;
- d'élaborer des processus, des politiques et des procédures visant à réduire ce risque.

**Excrétions :** Matières éliminées par l'organisme, notamment les selles, l'urine, les vomissements et la sueur.

**Garderie :** Lieu, autre qu'une garderie familiale, où la garde d'enfants est assurée ou offerte telle quelle ou en combinaison avec la garde parentale, à quelque moment que ce soit.

**Garderie familiale :** Garderie agréée par le programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Manitoba qui propose des services de garde d'enfants à un maximum de huit enfants, dont un maximum de cinq enfants d'âge préscolaire et un maximum de trois enfants en bas âge (le nombre maximum d'enfants comprend ceux de la personne assurant la prestation de service qui sont âgés de moins de 12 ans).

**Hiérarchie des mesures de contrôle :** Il s'agit des trois niveaux de prévention et de contrôle des infections ainsi que des mesures de contrôle de santé au travail utilisées pour prévenir les maladies et les blessures sur le lieu de travail : les mesures de contrôle techniques, les mesures de contrôle administratives et l'EPI.

**Hôte réceptif :** Une personne doit être réceptive (vulnérable ou exposé à un risque d'infection) aux microbes concernés pour que l'infection se produise.

**Hygiène des mains :** Mesures prises pour conserver la bonne santé de ses mains et de ses ongles, soit en se lavant les mains, soit en utilisant un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

**Hygiène ou étiquette respiratoire :** Ensemble des mesures prises pour réduire la propagation des microbes respiratoires (p. ex. COVID-19, rhume, grippe).

**Infection :** Situation dans laquelle des microbes se multiplient dans l'organisme d'une personne, provoquant une réaction chez cette dernière (p. ex. elle tombe malade).

**Lavage des mains :** L'élimination de la saleté visible et des microbes sur les mains par un lavage à l'eau savonneuse.

**Masque :** Barrière servant à empêcher les microbes de se propager à partir de la bouche et du nez de la personne qui le porte.

**Menus limités :** Repas ou collations fournis par des membres du personnel, des bénévoles ou des élèves dans des établissements de garde d'enfants, des locaux scolaires utilisés pour les cours d'alimentation et de nutrition, des salles d'arts culinaires, des cuisinettes, des salles de petit-déjeuner et d'autres locaux proposant des menus limités et dont l'exploitation ne nécessite pas de permis sanitaire. Les salles utilisées pour les cours d'alimentation et de nutrition et des activités d'apprentissage semblables sont des lieux où les élèves apprennent à préparer des repas pour eux-mêmes sous la supervision de leur enseignant. Il en va de même lorsque des membres du personnel, des bénévoles ou des élèves fournissent des collations pour des menus qui ne nécessitent que peu ou pas de manipulation des aliments (p. ex. craquelins, fromage, cornichons, muffins) ou nécessitent simplement de réchauffer des aliments préparés congelés ou de découper des fruits et des légumes.

**Mesures de contrôle à la source :** Méthodes visant à endiguer les microbes (p. ex. la signalisation, les cloisons, la détection précoce des infections et l'hygiène/étiquette respiratoire, y compris masques, les mouchoirs, les produits d'hygiène des mains et les lavabos réservés à l'hygiène des mains).

**Mesures d'ingénierie :** Mesures physiques ou mécaniques mises en place pour réduire le risque d'infection pour les personnes (p. ex. systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, conception des locaux et emplacement des lavabos réservés au lavage des mains).

**Mode de transmission :** Mécanisme par lequel les microbes se propagent (p. ex. par contact direct, par contact indirect, par gouttelettes, par voie aérienne, par véhicule ou par vecteur).

**Nettoyage :** Reportez-vous à la définition à l'[Annexe E : Nettoyage, assainissement et désinfection du matériel de l'environnement](#).

**Numéro d'identification du médicament (DIN) :** Les désinfectants doivent comporter un DIN délivré par Santé Canada. Le DIN indique à l'utilisateur que la composition, l'étiquetage et le mode d'emploi du produit en question ont fait l'objet d'un examen et que le produit a été autorisé. Pour en savoir plus sur le DIN, consultez la page suivante : <https://health-products.canada.ca/dpd-bdpp/?lang=fr> (Santé Canada).

**Objets pointus et tranchants (médicaux) :** Les objets pointus et tranchants sont des objets capables de provoquer des piqûres ou des coupures (p. ex. des aiguilles, des lancettes, des autoinjecteurs d'adrénaline).

**Parents :** Les deux parents, les tuteurs légaux ou un adulte important dans la vie de l'enfant/élève. Le rôle de parent peut aussi s'appliquer à un élève qui a atteint l'âge de la majorité.

**Personnel :** Tout employé d'un établissement de garde d'enfants ou d'une école.

**Pratiques de base :** Ensemble des mesures de prévention et de contrôle des infections utilisées pour empêcher la propagation des microbes et des infections.

**Précautions (y compris les mesures de contrôle à la source) :** Mesures prises pour réduire le risque de transmission des microbes.

**Prématornelle :** Garderie qui offre chaque jour des services de garde pendant quatre heures consécutives ou moins le matin ou l'après-midi, ou pendant quatre heures consécutives par jour et moins de trois jours par semaine à plus de trois enfants en bas âge ou à quatre enfants d'âge préscolaire (parmi lesquels pas plus de trois sont des enfants en bas âge).

**Protection du visage :** La protection du visage comprend les masques, la protection des yeux, les écrans faciaux ou les masques dotés de visières.

**Repas complet :** Repas fournis par les employés ou des étudiants des services de restauration dans des cafétérias et des cantines ainsi que dans les établissements de garde d'enfants dont l'exploitation nécessite un permis sanitaire délivré par l'inspecteur de la santé publique. Le service d'un tel repas nécessite une manipulation importante de denrées alimentaires et exige une formation et des connaissances en manipulation des denrées alimentaires. La manipulation importante des denrées alimentaires comprend la préparation et la cuisson de viandes crues et d'autres aliments potentiellement dangereux. Il est nécessaire de connaître les méthodes sûres en matière de décongélation, de cuisson aux températures appropriées, de réchauffage, de conservation à chaud et à froid, de stockage des aliments et de service des aliments potentiellement dangereux. Les programmes de déjeuner et de dîner peuvent entrer dans cette catégorie, selon le menu et l'ampleur de la manipulation des aliments. Les établissements de garde d'enfants et les écoles qui proposent des repas complets sont tenus de respecter toutes les exigences des règlements gouvernementaux, y compris le [Règlement sur les denrées alimentaires, R.M. 339/88 R \(gov.mb.ca\)](#). Si vous ne savez pas si vous avez besoin d'un permis sanitaire, communiquez avec l'inspecteur de la santé publique de votre région à l'adresse suivante <https://forms.gov.mb.ca/cmphi/> (en anglais seulement).

**Respirateur :** Dispositif mécanique utilisé pour aider une personne à respirer. Les respirateurs se présentent sous diverses formes et peuvent être utilisés de différentes manières, en fonction de l'état de santé de l'enfant.

**Risques :** Probabilité qu'un événement se produise et conséquences dudit événement.

**Sécrétions :** Substance produite par une cellule ou une glande, comme la salive, le mucus, les larmes, la bile ou une hormone.

**Source :** Personne, animal ou objet pouvant contenir un microbe susceptible d'être transmis à une autre personne.

**Symptomatique :** Se dit d'une personne qui présente les symptômes associés à une maladie.

**Technique aseptique :** Technique médicale utilisée pour empêcher la transmission de microbes d'une personne à l'autre.

**Temps de contact humide :** Durée pendant laquelle un désinfectant ou un assainisseur doit rester sur une surface afin de garantir son efficacité.

**Transmission :** Processus par lequel un microbe passe d'une personne à une autre.